

Section B : Fiche B1

**Le travail migrant, un enjeu prioritaire
dans le contexte de la mondialisation**



Travail migrant et mondialisation : quels enjeux ?

Afin d'illustrer les effets de la mondialisation sur les droits des travailleuses et des travailleurs, nous avons choisi de nous attarder sur un enjeu d'actualité, le travail migrant. Dans les fiches qui suivent, nous tenterons de comprendre ce phénomène, tout en nous penchant de façon plus spécifique sur la migration temporaire, qui est en plein essor actuellement au Canada. Mais tout d'abord, explorons le contexte dans lequel s'inscrit la migration de la main d'œuvre, au plan national et international.

Qu'est-ce que la migration ?

De tout temps, les gens se sont déplacés pour améliorer leurs conditions de vie, pour assurer leur subsistance ou tout simplement par goût de l'aventure et de la découverte. On ne peut cependant réduire la migration à cela, car elle est en fait un phénomène fort complexe, influencée par différents facteurs sociaux, économiques, politiques et légaux.

LA MIGRATION : UN PHÉNOMÈNE EN CROISSANCE

Le phénomène migratoire compte parmi les grandes questions mondiales de notre époque, car les personnes migrantes sont aujourd'hui plus nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été. Depuis l'an 2000, le nombre total de personnes migrantes a considérablement augmenté, passant de 150 à 214 millions. Cela représente environ 3 % de la population mondiale¹. Pour bien rendre compte de l'importance que représentent les populations migrantes, il est utile de rappeler que, dans le palmarès des pays, elles représenteraient le 5^e pays le plus peuplé de la planète. La proportion des femmes migrantes est également en hausse : elles représentaient 49 % de tous les migrants en 2010, comparativement à 47 % en 1960.

Contrairement à ce qu'on pense souvent, la migration ne se fait pas seulement des pays du Sud vers les pays du Nord. En effet, de plus en plus de pays sont touchés par les phénomènes migratoires, et certains constituent des pôles d'attraction importants dans leur région, comme l'Afrique du Sud ou les pays du Golfe (notamment le Koweït et les Émirats Arabes Unis).

LA MIGRATION : UN PHÉNOMÈNE DIVERSIFIÉ

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), il existe plusieurs types de migration. On parle de migration interne lorsqu'elle se fait à l'intérieur d'un même pays, et de migration internationale lorsque le déplacement migratoire implique de franchir une ou plusieurs frontières.

La migration peut être qualifiée de régulière, si elle se réalise dans le respect du droit international et des lois d'immigration des pays d'origine, de transit ou de destination. L'existence d'une migration régulière implique donc l'existence d'une migration irrégulière,

qui se déroule à l'extérieur des normes légales en vigueur. On appelle souvent les migrants irréguliers les sans-papier ou les immigrants clandestins.

Il est aussi possible de distinguer la migration permanente, qui vise l'intégration des migrants dans le pays de destination, de la migration temporaire, qui consiste généralement à permettre aux migrants d'effectuer un séjour de travail dans un pays étranger, sans possibilité de s'y établir à long-terme.

Finalement, on peut définir la migration en fonction des raisons l'ayant motivée. Ainsi, on parlera de migration économique ou politique. La migration économique est sans contredit celle qui génère le plus grand flux migratoire. Les migrants économiques veulent améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille, dans un contexte où la mondialisation renforce les inégalités entre le Nord et le Sud, mais aussi entre riches et pauvres au sein d'un même pays. Certes, une petite frange de la population migrante choisit volontairement de s'expatrier pour obtenir de hauts salaires ou démarrer une entreprise ; c'est le cas des gens très qualifiés ou des immigrants investisseurs. Mais pour bien des gens, la migration économique n'est pas volontaire : c'est une question de survie.

La migration politique, quant à elle, est le fait de personnes qui revendiquent le statut de réfugié, à cause de persécutions subies dans leur pays d'origine, en raison notamment de leur religion, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle ou leurs activités politiques. Selon les chiffres du Haut-Commissariat aux réfugiés, il y avait 43 millions de personnes déplacées dans le monde en 2010, dont 15 millions étaient considérées comme des réfugiées. Bien que les pays industrialisés comme les États-Unis, le Canada et la France en accueillent un certain nombre, 80 % des personnes réfugiées vivent en fait dans un autre pays en développement, souvent sans statut et dans des conditions souvent précaires.

.....
¹ Tous les chiffres présentés dans ce paragraphe proviennent de l'Organisation des Nations Unies (ONU), 2008.

LA MIGRATION : UN PHÉNOMÈNE COMPLEXE

Bien que la décision d'immigrer soit individuelle ou familiale, le processus de migration est influencé par différents facteurs qui en font un phénomène multidimensionnel.

Aspect LÉGAL : Lorsqu'il est question d'immigration, on pense tout de suite aux lois qui l'encadrent, de même qu'aux différents statuts qui en résultent, tels que citoyen, résident permanent, réfugié ou demandeur d'asile. On parle également depuis quelques années des droits humains des personnes migrantes, ainsi que de la croissance de l'immigration irrégulière.

Aspect SOCIAL : L'immigration est sans contredit un vecteur de transformation sociale. Elle soulève des enjeux quant à l'intégration des personnes immigrantes au plan social et professionnel, et permet dans bien des cas de répondre à un objectif démographique de la part des pays d'accueil.

Aspect POLITIQUE : Dans le contexte actuel post-11 septembre, l'immigration est aussi un enjeu sécuritaire et identitaire.

Aspect ÉCONOMIQUE : Finalement, l'immigration soulève des questions économiques, telles que le besoin de main-d'œuvre de certains pays et la mise en place de programmes d'immigration pour combler ces pénuries, ainsi que l'importance des transferts d'argent des personnes immigrantes vers leur pays d'origine.

Le travail migrant

Tout comme la migration en général, la migration de la main-d'œuvre est en expansion et correspond à plusieurs réalités. D'un côté, on retrouve le travailleur très qualifié, un ingénieur ou un chercheur de haut niveau, qui obtiendra rapidement la résidence permanente dans son pays d'accueil, et de l'autre, un travailleur peu qualifié, une aide familiale ou un travailleur agricole, à qui on donnera un permis de travail temporaire pour avoir la « chance » d'occuper un emploi mal payé et souvent dangereux. Et entre ces deux pôles, il y a des milliers de travailleuses et de travailleurs formés dans leur pays, mais qui ne peuvent trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences, et qui vivent en occupant un emploi précaire.

Selon François Crépeau, professeur de droit international à l'Université McGill, on retrouve cinq catégories de travailleuses et de travailleurs migrants² :

- **Les investisseurs entrepreneurs** n'occupent pas un poste d'employés salariés. Il s'agit essentiellement de petits entrepreneurs ou d'investisseurs étrangers venant s'établir dans le pays où ils destinent leurs investissements.
- **Les travailleuses et travailleurs très qualifiés** ont un haut degré de formation académique ou un savoir-faire très spécialisé (ingénieur, médecin, professionnel, etc.).
- **Les travailleuses et travailleurs qualifiés** ont une formation technique particulière leur permettant de remplir des emplois spécialisés (plombier, infirmier, mécanicien, etc.).
- **Les travailleuses et travailleurs non-qualifiés** n'ont pas de qualification particulière, et œuvrent par exemple dans le secteur agricole, le travail domestique, les services, le transport, etc. Il s'agit d'emplois généralement mal payés.
- **Les travailleuses et travailleurs exploitables** sont souvent issus de l'immigration irrégulière et n'ont pas eu d'autres choix que de quitter leur pays d'origine. On les retrouve dans des secteurs comme la construction, le nettoyage et la restauration³.

Comme on peut s'y attendre, le processus de migration se vivra différemment selon la catégorie à laquelle on appartient. Par exemple, certaines personnes peu spécialisées, comme celles qui viennent travailler comme ouvriers agricoles sur les fermes canadiennes, ne pourront jamais avoir accès à la résidence permanente au Canada, même si elles travaillent ici pendant des années. De leur côté, les travailleuses et les travailleurs très qualifiés auront accès à la résidence permanente très rapidement, ou auront un permis de travail temporaire leur donnant certains privilèges, comme celui d'être accompagnés de leur famille.

QUI SONT LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ?

Il est difficile d'évaluer le nombre réel de travailleuses et de travailleurs migrants, parce que plusieurs d'entre eux ont un statut irrégulier. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime que la main-d'œuvre migrante représente environ 3 % de la main-d'œuvre totale à l'échelle de la planète, soit environ 200 millions de personnes⁴.

Voici quelques faits permettant de mieux comprendre le phénomène du travail migrant :

- Un tiers des travailleuses et des travailleurs migrants internationaux vit en Europe.
- En 2010, les travailleuses migrantes représentaient 51,6 % de la population totale des migrants dans les pays du Nord⁵. La majorité des femmes migrantes effectuent une migration de travail temporaire, principalement au Moyen-Orient, en Asie de l'Est et du Sud-Est.
- Les travailleuses et les travailleurs migrants dans les pays industrialisés œuvrent principalement dans le secteur des services (50 %) et dans les secteurs industriel et du bâtiment (40 %).
- Dans certains pays, comme ceux de la région du Golfe, plus de 40 % de la main-d'œuvre est composée d'étrangers.
- Le nombre de permis de travail temporaire octroyés à des travailleuses et des travailleurs étrangers entrant dans des pays de l'OCDE a progressivement augmenté depuis 2000.

³ François Crépeau, *La complexité des phénomènes migratoires et la difficulté de leur contrôle*, présentation au CISO, 15 janvier 2010.

⁴ François Crépeau, *La complexité des phénomènes migratoires et la difficulté de leur contrôle*.

⁵ Sauf mention, toutes les statistiques qui suivent proviennent de l'Organisation internationale des migrations (OIM).

⁶ Organisation internationale du Travail (OIT), *International labour migration: a rights-based approach*, 2010.

Les causes du travail migrant

Expliquer la migration économique n'est pas chose facile, car différents acteurs sont impliqués dans ce processus et ont leurs propres intérêts : les pays d'accueil, les pays d'origine et les personnes immigrantes elles-mêmes. De nombreux facteurs peuvent expliquer la croissance de l'immigration. Les moyens de transports internationaux sont désormais plus accessibles, et grâce aux nouvelles technologies, il est maintenant possible de garder contact avec la famille et les amis restés au pays. Cependant, des éléments structurels comme les disparités économiques et le déséquilibre démographique entre les pays industrialisés et les pays en développement sont également à considérer. Nous tenterons dans cette section de brosser un tableau des différentes forces qui sont à l'œuvre et qui font du travail migrant un enjeu fort complexe.

IMMIGRER POUR TRAVAILLER... OU POUR SURVIVRE ?

Une des principales causes des migrations de main-d'œuvre, et aussi la plus couramment citée par les immigrants eux-mêmes, est sans contredit le désir d'accéder à de meilleures conditions de vie. Cependant, plus qu'un désir, la migration économique est souvent un besoin criant, une question de survie. D'ailleurs, dans une étude du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI), situé à Montréal, la principale raison citée par les migrants était le fait qu'ils n'avaient pas d'autre choix⁶. Cette absence de choix est notamment liée à la situation qui prévaut dans bien des pays en développement, où pauvreté, chômage et non-respect des droits humains forment le quotidien de millions de personnes. Ces différents éléments ont un point en commun : ils sont tous associés, de près ou de loin, au phénomène de la mondialisation néolibérale.

AU SUD : UNE MONDIALISATION QUI NE TIENT PAS SES PROMESSES

Le Bureau international du Travail (BIT) souligne que l'intégration croissante de l'économie mondiale n'a pas eu les effets escomptés, et que l'écart des revenus par habitant entre les pays riches et les pays pauvres continue de s'accroître⁷. Par exemple, alors que le produit intérieur brut (PIB) par habitant du Canada était 37 fois plus élevé que celui d'Haïti en 1991, il lui était 68 fois supérieur en 2008⁸.

Le chômage endémique et la grande pauvreté dans certains pays en développement s'explique notamment par l'imposition de politiques d'austérité par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale, dans le but d'éponger leur dette extérieure qui est souvent très importante. Mieux connues dans les années 80 et 90 sous le nom de « programmes d'ajustement structurel », on nomme maintenant ces mesures des « documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ».

Dans les faits, ces mesures de nature néolibérale favorisent la réduction des dépenses gouvernementales et la diminution des obstacles au commerce international. Cela se traduit par une privatisation massive des entreprises d'État, des coupures dans les services et les programmes publics, et la diminution des subventions permettant de stabiliser les prix des aliments de base, comme le riz ou le blé. Cela ouvre également la voie à l'implantation d'ateliers de misère dans les zones franches d'exportation⁹, où plusieurs travailleuses et travailleurs affectés par les mesures d'austérité se voient contraints de chercher du travail, dans des conditions souvent difficiles et dangereuses.

De plus, comme la plupart des pays en développement sont très peuplés, cette situation est exacerbée par le nombre considérable de femmes et d'hommes qui entrent annuellement sur un marché du travail déjà restreint¹⁰.

6 Aziz Choudry et al., *Fight back: workplace justice for immigrants*, The Immigrant Workers Centre Research Group, 2009, p. 20.

7 Bureau international du travail (BIT), *Rapport VI - Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée : sixième question à l'ordre du jour*, 2004, p. 9.

8 Banque Mondiale, *World databank - World Development Indicators & Global Development Finance*, 2010. En ligne. [<http://databank.worldbank.org>].

9 Le terme zone franche d'exportation réfère à une zone industrielle où des entreprises étrangères sont encouragées à s'implanter en échange de bénéfices fiscaux et d'un accès privilégié aux infrastructures. Pour plus d'information sur les zones franches et leurs impacts, nous vous invitons à consulter la fiche A4 sur le travail des femmes.

10 Aziz Choudry et al., p. 20.

Les taux de chômage montent en flèche, et la précarisation des conditions de vie s'accroissent, faisant en sorte que les individus ne voient d'autre option que de quitter leur pays pour travailler à l'étranger. Juan Somavia, l'ancien directeur général du BIT, résume bien cette situation : « Du point de vue des gens, le plus grand échec structurel de l'économie mondiale est son incapacité à créer assez d'emplois à l'endroit même où les gens vivent¹¹. »

DES ACCORDS COMMERCIAUX QUI PROFITENT À QUI ?

Autre pilier de la mondialisation néolibérale, les accords de libre-échange influencent aussi les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs de pays en développement, notamment ceux qui œuvrent dans le secteur agricole, et qui représentent 42 % de la population active mondiale¹².

Par exemple, le Mexique, sous l'effet couplé de l'ALÉNA et des politiques d'austérité, a procédé dans les années 80 et 90 à la privatisation de nombreuses terres communales, dans le but de favoriser l'investissement privé dans une production agricole axée sur l'exportation. Résultat ? Des milliers d'agriculteurs ont été dépossédés de leurs terres et forcés de se déplacer¹³. Quant à ceux qui ont réussi à rester, ils continuent de s'appauvrir, à cause du coût élevé des intrants agricoles et du faible rendement qu'ils en retirent. De plus, ils ne sont pas concurrentiels, dans un marché dominé par les pays industrialisés, dont les produits agricoles sont hautement subventionnés¹⁴. Nombre d'entre eux, dépouillés de leurs moyens de subsistance, sont contraints de migrer vers des métropoles ou des zones franches et d'y occuper des emplois précaires et peu rémunérés dans les *maquiladoras*, ces usines d'assemblage destinées à l'exportation qu'on retrouve principalement dans le Nord du Mexique, le long de la frontière avec les États-Unis¹⁵. Puisque ces travailleuses et ces travailleurs doivent de toute façon s'adapter à un milieu urbain très différent de leur région d'origine, plusieurs décident de quitter pour un autre pays, de façon permanente ou temporaire, à la recherche de meilleures conditions de travail et de vie¹⁶.

.....

AU NORD : UNE PÉNURIE DE MAIN- D'ŒUVRE RÉELLE OU STRATÉGIQUE ?

Plus qu'un simple désir personnel, la migration est donc conditionnée par un ensemble de facteurs externes. Dans les pays d'accueil, on lie souvent le besoin de main-d'œuvre immigrante au vieillissement démographique et à la croissance économique, qui entraînent une pénurie de main-d'œuvre. Il est vrai que les nombreux départs à la retraite et le déclin du nombre de jeunes dans la population des pays d'accueil mènent à la diminution du nombre de personnes en âge de travailler, ce qui engendre des pénuries dans certains secteurs, comme celui des soins de santé. Nous connaissons bien cette situation au Québec. De plus, à cause notamment de la mondialisation et du climat de compétitivité qu'elle amène, les pays s'arrachent littéralement les travailleuses et les travailleurs très qualifiés, surtout dans des secteurs stratégiques comme les nouvelles technologies et l'ingénierie.

Cependant, il semble que cette pénurie n'affecte pas aussi gravement qu'on le prétend les secteurs peu qualifiés et peu rémunérés, comme le travail agricole ou domestique. Par exemple, au Canada, le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) vise officiellement à aider les employeurs canadiens à faire face aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre¹⁷. Toutefois, alors même que le nombre de travailleuses et de travailleurs migrants temporaire a connu un taux de croissance de l'ordre de 67 % entre 2006 et 2009 seulement¹⁸, on comptait au Canada environ 378 000 chômeurs, et 326 000 emplois à temps partiel de plus en 2010 qu'en 2006¹⁹. Pouvons-nous alors parler de réelle « pénurie de main-d'œuvre » ? Dans ces domaines qui requièrent peu de qualification, l'embauche de travailleuses et de travailleurs migrants temporaires servirait surtout à combler des postes qui sont considérés comme étant mal payés, ardues et trop dangereux par les Canadiennes et les Canadiens. Ainsi, la véritable pénurie ne serait donc pas liée à la démographie, mais plutôt à l'état des droits du travail dans ces secteurs.

¹² BIT, p. 9.

¹³ Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, « La fracture alimentaire et agricole mondiale : état des lieux, causes, perspectives, propositions d'action », in *Revue politique et parlementaire*, no 1051, 2009, p. 24-34.

¹⁴ Aziz Choudry et al., p. 20.

¹⁵ BIT, p. 9-14.

¹⁶ Aziz Choudry et al., p. 20.

¹⁷ BIT, p. 14.

¹⁸ Selon les informations disponibles sur le site internet de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC).

¹⁹ Selon les chiffres du Citoyenneté et immigration Canada (2009).

²⁰ Selon les chiffres de Statistiques Canada (2010).

MONDIALISATION ET TRAVAIL MIGRANT : RESTER COMPÉTITIF DANS LE MARCHÉ MONDIAL !

Les valeurs néolibérales, dont l'importance d'une plus grande compétitivité dans le contexte de la mondialisation, façonnent donc de manière importante les politiques d'immigration des pays industrialisés. D'un côté, on favorise la venue de travailleuses et de travailleurs très qualifiés, en leur offrant de nombreux avantages, dont la résidence permanente, et de l'autre, on crée un réservoir important de main-d'œuvre bon marché, constitué de personnes ayant un statut temporaire, ou même irrégulier, afin de travailler dans les secteurs qui requièrent peu de qualification, et qui sont boudés par les citoyennes et citoyens en règle en raison des mauvaises conditions de travail qui y sévissent. En cas de crise économique ou de récession, il sera toujours temps de renvoyer les travailleuses et travailleurs migrants temporaires dans leur pays ; cette flexibilité permet donc de demeurer « concurrentiel » à l'échelle internationale. Cela est bien illustré par des professeurs de l'Université McGill dans l'ouvrage qu'ils ont publié sur le sujet : « Dans les programmes de travailleurs invités et de travailleurs migrants temporaires, les travailleurs migrants sont des commodités, des unités de main-d'œuvre temporaires qui sont là pour être recrutées, utilisées et renvoyées en fonction des besoins des employeurs²⁰. »

Quelques enjeux soulevés par la migration de la main-d'œuvre

Comme on peut s'y attendre, la migration de la main d'œuvre a des effets complexes. Elle affecte la famille et la communauté laissées derrière, les migrants eux-mêmes, ainsi que le tissu social et la vie économique des pays d'accueil et d'origine. Elle soulève de nombreux enjeux qui jusqu'à maintenant restent sans réponse. Nous en abordons quelques-uns ici.

L'IMMIGRATION POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : GAINS ÉCONOMIQUES OU FUITE DES CERVEAUX ?

Nous l'avons vu, la migration des travailleuses et des travailleurs est en croissance actuellement. Les transferts de fonds des personnes migrantes vers leur pays d'origine augmentent aussi, passant de 132 milliards \$US en 2000 à 414 milliards \$US en 2009²¹. Ceux-ci représentent un montant de deux à quatre fois supérieur à celui de l'aide publique au développement, et une somme équivalant aux deux tiers de l'investissement direct étranger²².

Ces envois permettent de subvenir aux besoins des membres de la famille restée au pays, et d'améliorer leur niveau de vie. Du coup, cela a un effet multiplicateur sur l'ensemble de l'économie, contribuant à stimuler la création d'emplois pour d'autres individus²³. Les impacts sur la scolarisation semblent particulièrement importants. Au Guatemala, par exemple, l'émigration de membres de la famille à l'international se traduit par une augmentation des dépenses d'éducation de 48 %²⁴. Les gains sont aussi souvent utilisés pour rembourser des dettes (parfois directement associées aux procédures d'immigration) et régler des problèmes urgents²⁵.

20 Aziz Choudry et al., p. 23-24.

21 Selon les chiffres de l'ONU (2008).

22 OIT, p. 42.

23 BIT, p. 28.

24 PNUD, *Rapport mondial sur le développement - Lever les barrières : mobilité et développement humains*, 2009, p. 83.

25 Leigh Binford et al., *La Migración canadiense de trabajadores Agrícolas Tlaxcaltecas*, 2004, p.79.

Cependant, les transferts de fonds ont des limites. Selon l'OCDE, le pourcentage d'expatriés par rapport à la population du pays d'origine doit être suffisamment important afin que la collectivité dans son ensemble profite de ces gains²⁶. De plus, les envois de fonds ne touchent qu'une proportion restreinte de la population et ils ne sont pas nécessairement destinés aux pays ni aux classes les plus pauvres. Et dans le cas des migrations temporaires, ces bénéfices sont de courte durée.

Malgré les gains économiques générés par les transferts de fonds, l'exode des cerveaux demeure une source d'inquiétude pour certains pays qui perdent ainsi leurs citoyennes et citoyens les mieux formés et les plus qualifiés. Par exemple, selon une enquête de la Banque Mondiale publiée en 2006, huit Haïtiens sur 10 détenant un diplôme universitaire vivent hors de leur pays²⁷. Plus de 50 % des professeurs d'université d'Amérique Centrale font de même, et dans certains cas, ce taux grimpe jusqu'à 80 %. L'importance de ce phénomène dépend cependant de la taille du pays : les plus petits seraient nettement plus touchés, tandis que les plus gros, tels la Chine, l'Inde ou le Brésil, le seraient moins. Il faut dire cependant que les opportunités d'emplois dans ces pays sont peut-être plus intéressantes, étant donné que leur économie est en émergence actuellement.

Plusieurs considèrent que les transferts de fonds des expatriés qualifiés, les économies des migrants qualifiés qui rentrent au pays, ainsi que leurs contributions en matière de connaissances, de technologies et de savoir-faire, peuvent compenser les désavantages liés à l'exode des compétences. Toutefois, lorsque de nombreux médecins, infirmiers, enseignants, chercheurs, ingénieurs, avocats, et administrateurs quittent massivement un pays, cela ampute sérieusement son développement économique et social²⁸.

LES PERSONNES IMMIGRANTES ET L'EMPLOI : ENTRE INTÉGRATION, EXCLUSION ET EXPLOITATION...

L'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail des pays d'accueil soulève de nombreuses questions d'actualité. Celles-ci ont souvent de la difficulté à trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences. De plus, elles sont fréquemment victimes de discrimination, non seulement lors de l'embauche, mais également en situation d'emploi. Cela est d'autant plus vrai pour les jeunes et les femmes.

En fonction du pays d'établissement et du statut accordé, les droits des travailleuses et des travailleurs migrants sont plus ou moins reconnus et protégés. Ainsi, les travailleuses et travailleurs temporaires ou irréguliers seront beaucoup plus à risque, en raison même de la fragilité de leur statut. Selon la Confédération syndicale internationale (CSI), ceux-ci sont d'ailleurs identifiés comme un groupe vulnérable, vivant une situation particulièrement précaire : bas salaires, mauvaises conditions de travail, absence quasi totale de protection sociale, refus de reconnaître la liberté syndicale et les droits des travailleurs, discrimination et xénophobie, exclusion sociale²⁹.

Ainsi, les travailleuses et les travailleurs migrants temporaires peu qualifiés sont fréquemment privés de droits citoyens dans la société au sein de laquelle ils occupent un emploi. Dans la plupart des cas, ils ne peuvent être accompagnés de leur famille, ne peuvent espérer acquérir un statut permanent dans le pays qui les accueillent, et sont fréquemment liés à un employeur spécifique ou à un type d'emploi, ce qui engendre bien souvent des situations d'abus et d'exploitation. Le virage canadien vers ce type particulier de migration est donc préoccupant, puisqu'il laisse entrevoir une croissance des conditions de non-citoyenneté et de précarité des populations migrantes.

27 OCDE, Perspectives des migrations internationales - SOPEMI 2009 - Thème spécial : Gérer les migrations au-delà de la crise, 2009, p. 212.

28 Information disponible sur le site Internet de la Banque Mondiale : [<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:20696231~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>].

29 L'exode des cerveaux n'est pas seulement l'apanage des seuls pays en développement. Des pays comme la France et le Canada en parlent abondamment, puisqu'ils perdent une partie de leur main-d'œuvre très qualifiée au profit des États-Unis. Mais ce n'est pas le cas qui nous intéresse ici.

30 Confédération syndicale internationale (CSI), Rapport annuel des violations des droits syndicaux, 2010, <http://survey.ituc-csi.org/+Whole-World-+.html>.

ET LES FEMMES ?

Les effets des migrations temporaires sur les femmes sont multiples. D'un côté, leur contact avec la culture occidentale peut contribuer à redéfinir le rôle des femmes dans la société d'origine. Par exemple, une fécondité moins élevée, de plus grandes ambitions académiques et professionnelles, ainsi que le mariage à un âge plus tardif sont des normes transmises et adoptées par certaines familles dans ce contexte³⁰. La distribution traditionnelle des rôles peut aussi évoluer lorsque les femmes quittent le foyer pour travailler à l'extérieur. Le départ des hommes favorise aussi parfois l'autonomie des femmes dans les régions rurales et il n'est pas rare que celles-ci s'impliquent alors davantage dans les processus décisionnels de leur communauté³¹. Par ailleurs, les impacts sur l'équilibre entre les sexes ne sont pas toujours positifs. Dans certains cas, l'émigration des hommes, plutôt que de favoriser l'autonomisation des femmes, devient plutôt synonyme d'une charge de travail accrue pour celles-ci. Le départ des chefs de famille peut entraîner des répercussions émotionnelles importantes pour les enfants restés au pays et pour les conjoints qui doivent du coup assumer plus de responsabilités seuls. De leur côté, ceux et celles qui ont quitté doivent aussi s'adapter à leur nouvel environnement parfois plutôt hostile. Or, « le fait que tant de parents, d'époux et de partenaires soient prêts à assumer ces coûts donne une idée de l'ampleur des avantages qu'ils imaginent en tirer³². »

30 PNUD, p. 84.

31 *Ibid*, p. 84.

32 *Ibid*, p. 80.

Pour conclure...

Nous l'avons vu, l'immigration est un phénomène complexe où s'entrecroisent les intérêts des pays d'accueil et des pays d'origine, de même que les rêves de vie meilleure des personnes immigrantes elles-mêmes. Bien entendu, la situation de précarité dans laquelle se retrouvent bon nombre de citoyennes et de citoyens de pays en développement y est pour quelque chose. Les mesures d'austérité dictées par les institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international (FMI) ont entraîné dans bien des pays du Sud un chômage endémique, particulièrement chez les jeunes, de même que l'effritement du filet social.

Par ailleurs, les pays occidentaux, qui vivent une certaine pénurie de main d'œuvre, ont également un intérêt à attirer la main d'œuvre migrante. Cependant, cette pénurie ne semble pas affecter aussi gravement qu'on le prétend les emplois peu qualifiés et peu rémunérés, comme le travail agricole ou domestique, ou encore le secteur des services. C'est pourquoi nous croyons que l'embauche de travailleuses et de travailleurs migrants temporaires vise surtout à combler un manque de main-d'œuvre locale, en raison du caractère mal payés, ardu et dangereux de ces emplois.

Ainsi, les décisions associées à la migration de main-d'œuvre temporaire peu qualifiée relèvent donc surtout de valeurs néolibérales liées principalement à la satisfaction des impératifs de l'économie de marché, avec l'objectif de favoriser l'accès à une main-d'œuvre docile et bon marché.

Principales références

Banque Mondiale. 2010. *World databank- World Development Indicators & Global Development Finance*. En ligne. [<http://databank.worldbank.org>.] Consulté le 1^{er} mars 2012.

Binford, Leigh, Carrasco Rivas, Guillermo, Arana Hernandez, Socorro et Soledad Santillana de Rojas. 2004. *La Migración canadiense de trabajadores Agrícolas Tlaxcaltecas*, Mexico: Ediciones Taller Abierto, 267 p.

Bureau international du Travail (BIT). 2004. *Rapport VI - Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée: sixième question à l'ordre du jour*, 229 pages.

Choudry, Aziz, Hanley, Jill, Jordan, Steve, Shragge, Eric, et Martha Stiegman. 2009. *Fight back: workplace justice for immigrants*, Montréal : The Immigrant Workers Centre Research Group, 128 p.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). 2007. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). 2009. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*.

Crépeau, François, *La complexité des phénomènes migratoires et la difficulté de leur contrôle*, présentation au CISO, 15 janvier 2010.

Confédération syndicale internationale (CSI). 2010. *Rapport annuel des violations des droits syndicaux*. En ligne. <http://survey.ituc-csi.org/+Whole-World-+.html>. Consulté le 1^{er} mars 2012.

Mazoyer, Marcel et Laurence Roudart. 2009. « La fracture alimentaire et agricole mondiale : état des lieux, causes, perspectives, propositions d'action », *Revue politique et parlementaire*, no 1051, p. 24-34.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2009. *Perspectives des migrations internationales - SOPEMI 2009 - Thème spécial : Gérer les migrations au-delà de la crise*. 243 p.

Organisation des Nations Unies (ONU). 2008. *World Population Prospects: The 2008 Revision*. En ligne. [http://esa.un.org/unpd/wpp2008/pdf/WPP2008_Highlights.pdf]. Consulté le 1^{er} mars 2012.

Organisation internationale du Travail (OIT). 2010. *International labour migration: a rights-based approach*, 303 p.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2009. *Rapport mondial sur le développement 2009 - Lever les barrières : mobilité et développement humains*, 237 p.

Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC). 2010. *Programme des travailleurs étrangers temporaires*. En ligne. [http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/index.shtml]. Consulté le 1^{er} mars 2012.

Statistiques Canada. 2010. *Caractéristiques de la population active 2006-2010*. En ligne. [<http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/ECON10-fra.html>]. Consulté le 1^{er} mars 2012.

Coordination

Martine Joyal

Recherche et rédaction

Julie Désilets

Laura Handal

Martine Joyal

Comité de lecture

Luc Brunet, Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ)

Priscilla Bittar, Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN)

Isabelle Coulombe, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Karine Crépeau, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

Guillaume Desmarais, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Johanne Gagnon, Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

Roselyne Legault, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Jean-François Piché, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Révision linguistique

Luc Brunet

Conception graphique

Marlene-b.com Artiste Designer Graphique

Illustrations

Jacques Goldstyn

Nous remercions vivement les organisations syndicales partenaires de ce projet : AREQ, APTS, CSQ, CSN, CCMM-CSN, FTQ, FIQ et SFPQ.

Nous reconnaissons l'appui financier du Centre de recherche sur le développement international (CRDI), de la Fondation Léo-Cormier et du Ministère des Relations internationales du Québec (MRI).

Sincères remerciements à **Me Stéphanie Bernstein**, professeure de sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de même qu'au Service aux collectivités de l'UQAM.

